



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allergies

Question écrite n° 8374

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la question des allergies respiratoires et de leur impact économique et social. Aujourd'hui, plus de 22 millions de personnes souffrent d'allergies respiratoires, ce qui constitue pour elles un réel problème de vie quotidienne. Malgré le véritable coût économique et social que ces allergies respiratoires représentent, elles ne sont pas encore considérées comme des maladies à part entière, ce qui entraîne leur sous-diagnostic chronique et généralisé et empêche une prise en charge efficace des patients qui en souffrent. En conséquence, il lui demande ce qu'elle compte faire afin que les allergies respiratoires soient réellement prises en compte en tant que pathologies à part entière.

Texte de la réponse

L'impact des facteurs environnementaux sur le développement de l'allergie, fréquemment en cause dans la maladie asthmatique est variable : exposition aux allergènes, intrication possible de différents facteurs (tabagisme passif, type d'allergènes, facteurs nutritionnels, pollution...) au terrain génétique. Il est actuellement difficile d'établir, faute de preuves, à l'échelon d'une population générale, des stratégies de prévention primaire visant à contrôler l'incidence de l'asthme et de l'allergie. Dans ce domaine, seules les actions de santé publique ayant pour objectif de diminuer l'incidence du tabagisme passif et actif, notamment pendant la grossesse et chez le jeune enfant ont fait leurs preuves dans la population générale. Le ministère chargé de la santé a contribué à mettre en place des actions de sensibilisation contre les méfaits du tabac, en lien avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et des mesures incitatives pour le sevrage tabagique. Cependant, dans le domaine de la lutte contre l'asthme, les mesures de prévention secondaire et tertiaire sont les plus efficaces et permettent de réduire la survenue des exacerbations, de diminuer la survenue de crises graves, d'améliorer les fonctions respiratoires et la qualité de vie des patients et d'en diminuer la mortalité. Elles reposent sur un diagnostic précoce et une meilleure prise en charge des malades. Des actions, mises en place et soutenues par le ministère chargé de la santé, en concertation avec les professionnels concernés et les associations de patients, permettent d'améliorer la formation et l'information des professionnels de santé et des malades, de promouvoir le dépistage des malades par la mesure du souffle, de favoriser la mise en place et l'application de bonnes pratiques de soins et de suivi et enfin de développer l'éducation du patient à sa maladie par la mise en place de plus d'une centaine d'« écoles de l'asthme ». Des campagnes nationales en 2005, 2006, 2007, 2008 à l'initiative des professionnels de santé et des associations de patients, soutenues par le ministère chargé de la santé informent le grand public sur les maladies respiratoires obstructives, notamment l'asthme, sur l'existence d'un dépistage possible par la mesure du souffle et sur l'importance de préserver, tout au long de sa vie, son « capital souffle ».

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8374

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6482

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7845